

#### DROIT D'AVOIR OU NON DES ENFANTS

Je suis mineure. Accompagnée par une personne majeure de mon choix, je n'ai pas besoin de l'accord d'un parent ou d'un.e représentant.e légal.e pour bénéficier d'une IVG.

# C'EST MON DROIT

(LOI DU 4 JUILLET 2001)

#### DROIT D'AVOIR OU NON DES ENFANTS

Je peux choisir entre 2 méthodes d'avortement : la méthode médicamenteuse (jusqu'à 5 semaines de grossesse, voire 7 semaines dans certains hôpitaux) et la méthode instrumentale.

# C'EST MON DROIT

(ARTICLE L.2212-1 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE)

#### DROIT D'AVOIR OU NON DES ENFANTS

En France, je peux bénéficier d'un avortement jusqu'à 12 semaines de grossesse. Dépassé ce délai, le Planning Familial peut m'orienter pour une IVG à l'étranger.

# C'EST MON DROIT

(LOI DU 4 JUILLET 2001)

#### DROIT À LA SANTÉ SANS DISCRIMINATION

Je suis sans-papier et je n'ai pas l'AME (aide médicale de l'État) je peux bénéficier d'une IVG.

# C'EST MON DROIT

(CIRCULAIRE NUMÉRO 2005-141 DU 16 MARS 2005)

#### DROIT À LA SANTÉ SANS DISCRIMINATION

Je bénéficie d'une PUMa (Protection Universelle Maladie) toutes mes dépenses de santé liées à une IVG, à la contraception ou au traitement d'une IST sont prises en charge à 100%.

# C'EST MON DROIT

#### DROIT À LA SANTÉ SANS DISCRIMINATION

Un médecin ne peut pas me refuser une consultation ou des soins parce que je suis bénéficiaire d'une AME (aide médicale de l'État).

# C'EST MON DROIT

#### DROIT DE SAVOIR ET D'APPRENDRE

Je suis scolarisé.e je dois bénéficier de 3 séances d'information et d'éducation à la sexualité par an au sein de mon établissement.

# C'EST MON DROIT

(LOI DU 4 JUILLET 2001 ET OMS 2006)

#### DROIT DE SAVOIR ET D'APPRENDRE

Violences contre les femmes  
**LA LOI ME PROTÈGE**

violences femmes info,  
**39 19** : appel anonyme & gratuit

#### DROIT DE SAVOIR ET D'APPRENDRE

Sexualités, Contraception, IVG  
**INFORMATION, CONSEIL, ÉCOUTE**

**0800 08 11 11** : numéro vert national anonyme et gratuit

#### DROIT À L'INTIMITÉ

Je suis mineure. Je peux avoir accès à l'avortement anonymement.

# C'EST MON DROIT

(LOI DU 4 JUILLET 2001)

#### DROIT À L'INTIMITÉ

Je peux bénéficier d'un test de dépistage du VIH de manière anonyme et gratuite.

# C'EST MON DROIT

(LOI DU 11 JUILLET 2014)

#### DROIT À L'INTIMITÉ

Je suis mineure. Je peux faire un dépistage gratuit pour toutes les IST dans un centre de planification familiale ou un CeGIDD.

# C'EST MON DROIT

(LOI DU 11 JUILLET 2014)